

## Appel à communications du RT33 :

### *Penser le changement de la famille : une articulation entre la vie publique et la vie privée*

#### **Remise de propositions avant le 30 janvier 2021 sur le site de l'AFS**

<https://afs-socio.fr/appele-a-communication/2200/aac-rt33-lille-2021-penser-le-changement-de-la-famille-une-articulation-entre-la-vie-publique-et-la-vie-privee/>

La famille, la vie privée sont des domaines qui ont connu des changements radicaux depuis plus de 50 ans. On peut en citer quelques-uns : pluralisation des formes de vie privée, fragilisation de la vie conjugale, modification des rôles sexués au sein de la famille, flou sur l'entrée et la fin de la vie de couple, réduction de la fécondité, nouvelles formes familiales avec l'essor de ménages monoparentaux et recomposés. Ces évolutions sont des faits incontestables. Leur interprétation, en revanche, fait débat.

La sociologie de la famille n'échappe pas au grand récit de l'effondrement des institutions. À vrai dire, ces perceptions durent depuis plus de deux siècles. Louis de Bonald au début du 19<sup>ème</sup> siècle ne s'indignait-il pas de la fin du pouvoir du père et du déclin de la famille après la Révolution française ? Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, Émile Durkheim ne notait-il pas lui-même la faiblesse d'une institution qui ne protège pas assez les individus, le conduisant à s'opposer au rétablissement du divorce par consentement mutuel ? Les Cassandre de la fin de la famille se renouvellent sans cesse. Et la famille n'en finirait pas de décliner, de dépérir, de se désinstitutionnaliser. Le changement se situe dans la destruction de l'ordre ancien et débouche sur un vide normatif. Les interprétations en « dé... » s'attachent davantage à ce qui se défait qu'à ce qui se construit. Dans la continuité de ces analyses, l'effacement de la tradition conduit à une domination du marché et des rapports de pouvoir sur la vie privée, que l'on peut voir, par exemple, dans l'importance des applications de rencontre, nouvelles places de marché de l'amour aujourd'hui, ou dans les plateformes numériques qui permettraient de « commander » des enfants sur-mesure.

À l'inverse, d'autres analyses interprètent le changement en explicitant le sens ou la direction de celui-ci. Le changement n'est alors plus seulement une destruction. Il est aussi créateur, en participant à des transformations d'une plus grande ampleur : démocratisation de la vie privée, liquidité de la vie sociale, individualisation dans la vie familiale, privatisation ou encore seconde révolution démographique sont en effet en concurrence pour approcher ces transformations de la vie privée. D'ailleurs ces changements n'excluent pas, au travers des permanences, une certaine conservation.

## **Axe 1 : La définition de la famille au cœur des luttes politiques**

L'évidence du changement dans les formes familiales ne doit pas masquer les combats politiques constants que ce premier axe abordera, et qui ont rendu possibles les transformations familiales sanctionnées en partie par les transformations du droit civil et de l'État-providence. Le mouvement féministe des années 60 et 70 a permis le vote et la mise en œuvre d'une législation sur la contraception et l'avortement. Les mouvements LGBT ont permis la loi sur le PACS en 1999 et le mariage pour tous en 2013. Le mouvement « Me too » poursuit le combat féministe pour une plus grande égalité hommes / femmes dans la sphère publique et privée.

Mais ces avancées législatives ne se sont pas faites sans résistance. La famille est au cœur des luttes politiques contemporaines et les groupes qui luttent pour la maintenir dans sa forme soi-disant « naturelle », montrent des tensions fortes sur la façon dont la famille doit être définie.

## **Axe 2 : Le changement par les institutions qui régulent la famille**

La parentalité est aujourd'hui un thème central qui touche l'ensemble de la société. Depuis ces dernières années, elle prend une place significative traduisant une double transformation à la fois du fait parental, et de la relation parent-enfant qui devient une référence majeure des politiques familiales, et de normes parentales spécifiques. Quelles sont les nouvelles pratiques et les transformations en termes de parentalité ? Quelle est la place des politiques publiques ? Comment l'État intervient auprès des familles pour faire changer les pratiques parentales ? Quels sont les dispositifs mis en œuvre par les pouvoirs publics et leurs conséquences ? Comment les politiques publiques soutiennent-elles et contrôlent-elles les parents ? Comment les parents et intervenants vivent-ils les injonctions paradoxales des pouvoirs publics ? De nombreuses institutions (école, médecine, hôpital, ...) régulent et protègent la famille et la question des interactions entre la famille et les autres institutions se posent à un moment historique de relatif désengagement financier de la puissance publique dans la société.

## **Axe 3 : Changement des discours et changement des pratiques : normes de liberté, inertie des pratiques, nouvelles pratiques ?**

Certains changements dans les discours ont été rapides : l'égalité entre les conjoints est, par exemple, devenue une évidence pour un grand nombre de jeunes couples. Ce constat fait, les modifications dans les pratiques sont difficiles à appréhender. En la matière, la mesure des changements est chose difficile : la répartition des tâches dans le couple montre des discontinuités évidentes en France avec l'essor du travail salarié féminin et la progression d'un discours d'égalité. Pour ce qui est de la répartition des tâches domestiques, l'évolution existe mais semble faible depuis 30 ans. Les inégalités ne se réduisent-elles que pour mieux se maintenir ? Comment qualifier des transformations aussi réduites et aussi lentes ?

Les changements ne sont-ils que cosmétiques ? Les modalités de rencontre amoureuse et/ou sexuelle se transforment par exemple avec les nouveaux moyens de communication qui promeuvent une plus grande liberté. Outre la question de la place du numérique dans la famille et la vie privée, les critères de recrutement des

partenaires restent, en dépit de ces modifications, sociaux. Le poids des fautes d'orthographe pèse bien lourd sur la Carte contemporaine du Tendre. Est-ce à dire que le changement est vide et de pure forme ? Si oui, quelle est la force qui oblige à changer de forme ? Tout changement n'est pas une révolution. Même les changements de faible ampleur méritent d'être étudiés.

#### **Axe 4 : Le changement et la continuité : la question de l'enfant et des jeunes**

La conception de l'enfant s'est transformée radicalement depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Individu mineur, l'enfant s'est vu reconnaître un ensemble de droits qui visent à sa protection et à sa construction, en commençant par le droit à l'éducation. Depuis 1989, avec la nouvelle conception des droits de l'enfant, une nouvelle approche s'impose : l'enfant est reconnu comme sujet de droit, disposant de libertés telles que la liberté d'expression, la liberté d'avoir des loisirs, la liberté de choisir (pour sa santé notamment), etc. Cette nouvelle conception de l'enfant n'efface pas l'ancienne. Il est tentant de faire le passage à la limite et de voir dans les petits déplacements en cours la préfiguration de nouveaux modèles : parce qu'on lui reconnaît un peu plus de liberté, l'enfant serait devenu un tyran pour la famille. Le changement peut s'articuler à une certaine continuité. L'enfant est petit et grand à la fois. Cette coexistence des définitions de l'enfant est la vraie nouveauté qui affecte les relations entre parents et enfants ; les amenant à trouver des pratiques quotidiennes innovantes.

#### **Axe 5 : Famille et changement biographique**

Cet axe propose d'analyser les trajectoires biographiques individuelles à travers la famille, sur le versant de la conjugalité et/ou celui de la parentalité. La famille est un espace de changement des individus et de continuité entre les générations. Elle est le lieu de la construction des individus, de l'enfant au jeune adulte. Elle est un lieu de transformation des adultes : départ des enfants, nid vide, veuvage... La famille absorbe les chocs du marché du travail et de santé. Elle est un pôle de stabilité pour l'individu qui change, mais aussi un lieu désormais fragile avec les séparations conjugales. Les transformations de l'individu peuvent conduire à une remise en cause des liens familiaux et conjugaux. L'entrée à la retraite et/ou une période de confinement longue peuvent conduire les individus à se séparer, estimant qu'ils n'ont plus rien à faire ensemble. Dans d'autres cas, certaines personnes peuvent penser qu'il est nécessaire de se séparer pour continuer à évoluer personnellement.

#### **Session commune avec RT15 : La jeunesse, âge du changement familial**

Combiné au passage de « l'école à la vie professionnelle », celui de « la famille d'origine à la famille de procréation » par lequel les individus accèdent à une position stabilisée sur le marché matrimonial est un processus constitutif de la jeunesse. Dès lors, les rapports réciproques de la jeunesse et de l'institution familiale peuvent être examinées sous l'angle du « changement » de plusieurs façons.

Un premier questionnement considère la jeunesse en tant qu' « âge de la vie » au cours duquel s'opère un double mouvement de réajustement des liens avec la famille d'origine, marqués par un plus grand respect de l'autonomie de chacun d'une part, et d'engagement dans des relations affectivo-sexuelles et de construction conjugale d'autre part. Cette séquence biographique de changement connaît néanmoins de multiples variations selon les ancrages sociaux des jeunes et de leur famille, en matière de catégorie sociale et de genre notamment. Et si le changement passe par

une autonomisation progressive de la part des jeunes, la famille d'origine (parents, collatéraux, familles élargie) continue de peser sur la façon dont ces derniers construisent à leur tour leurs propres foyers. Mais l'attention peut aussi être portée sur la configuration familiale d'origine qui subit des transformations au fur et à mesure de l'entrée des enfants successifs dans cet âge de la vie. Les socialisations familiales vécues au sein d'une même fratrie varient alors selon le critère du rang en son sein : ainsi évoluent les relations entre collatéraux, l'organisation de l'espace familial, l'intensité des cadrages parentaux, etc. au fil de l'histoire familiale. Sont visés ici les recompositions de la famille du fait de l'entrée en jeunesse de ses membres et leurs effets (en termes de configuration, de socialisation des membres restants, etc.).

Un deuxième axe cible davantage les transformations historiques de l'articulation jeunesse/famille et ses déclinaisons locales/régionales. Comment les constructions familiales et conjugales engagées par les jeunes sont impactées par les évolutions des familles observées ces deux dernières décennies (comme la proportion doublée de famille monoparentales entre 1990 et 2017, majoritairement composées de mères avec leurs enfants et qui concernent d'abord les ménages les moins diplômés et les plus exposés à la précarité, données INSEE) ? Et comment les jeunes en retour contribuent eux-mêmes et elles-mêmes à transformer l'institution-famille du fait des foyers qu'ils construisent ? Les nouvelles normes dont ils et elles sont porteurs (en termes de rapport entre conjugalité et cohabitation, de rapport à l'hétéronormativité, etc.) et leur inscription dans de nouvelles formes d'alliance conjugales témoignent de possibles « effets de génération » dont il convient d'analyser la portée. Ces phénomènes pourront également être abordés sous l'angle des variations territoriales qu'ils observent.

Enfin, deux « effets de moment » pourront être au centre des discussions : une crise sanitaire, économique et sociale surgit un peu plus d'une dizaine d'années après la précédente, dont les effets se font encore sentir pour les générations confrontées à la mise en ménage dans les années 2008 (arrêt de la hausse du niveau de fécondité et retard du premier enfant). Dispose-t-on de premiers éléments pour saisir les nombreux canaux par lesquels la crise sanitaire actuelle influe sur le cours des constructions conjugales et familiales des jeunes d'aujourd'hui ? L'accès à un emploi, à un logement, les décohabitations/cohabitations/recohabitation contraintes du fait d'une période de confinement, la fragilité des liens avec des familles d'origine confrontées au risque sanitaire, à la maladie, voire à la mort, l'absence d'horizons temporels : autant de contraintes dont on peut faire l'hypothèse qu'elles pèsent sur la constitution des ménages juvéniles. À l'indétermination qui caractérise cet « âge de la vie » s'ajoute l'indétermination qui caractérise le moment que nous traversons. Et en la matière, les ressources matérielles et sociales pour y faire face, fonctionnant comme autant de filets de sécurité, restent inégalement distribuées.

### **Session commune avec RT48 : Travail, famille, Covid**

L'irruption du Covid-19 dans le courant de l'année 2020 a bouleversé emploi et conditions de travail. Nous proposons de réfléchir à ces transformations sous l'angle de l'articulation travail/famille : comment l'accroissement exceptionnel du chômage et le changement des modalités de travail (le chômage partiel, le télétravail) impactent la famille ? Comment ces changements s'imposent-ils selon les milieux sociaux ? Dans quelle mesure le télétravail renouvelle-t-il les questionnements sur l'articulation travail/famille ? En outre, nous proposons de réfléchir aux pratiques du sociologue et aux frontières sous-disciplinaires : en quoi la question du télétravail impose-t-elle à la

sociologie du travail une réflexion sur l'articulation entre les sphères professionnelle et familiale et à la sociologie de la famille une considération envers la question du travail professionnel ?

Nous proposons également d'interroger la manière dont des politiques récentes en la matière ont affecté la manière dont le « problème » de l'articulation des temps sociaux est formulé et pris en charge à l'échelle collective. Comment les partenaires sociaux s'emparent-ils de l'enjeu du télétravail ? Avec quels référentiels ? En quoi la mise à l'agenda journalistique du télétravail par la pandémie Covid-19 affecte-t-elle les acteurs et actrices lors des négociations professionnelles ? Dans quelle mesure les dispositifs récents sur les aidants déplacent-ils la focale du problème de l'articulation travail/famille vers la question de l'accompagnement de la dépendance ? Comment se pose la question de l'articulation travail/famille en lien avec la prise en charge d'une personne âgée dépendante ou d'un enfant en situation de handicap par exemple ?

Enfin, quels furent les changements apportés par la situation du confinement et du télétravail dans les usages sociaux du temps à l'intérieur des familles (temps conjugal, professionnel, parental, à soi, etc.) ? Comment les familles (ré)agissent-elles face aux strictes réglementations gouvernementales dues au Covid-19 et dans quelle mesure les nouvelles normes structurent-elles leur quotidien ? Comment ces éventuelles transformations se déclinent-elles socialement ? Contribuent-elles à une reconfiguration des rôles de genre au sein des familles ? Dans quelle mesure la pandémie a-t-elle conduit à une refonte des manières de penser le temps aux échelles individuelle et collective (anticipation, prévision, organisation des temps familiaux) ? Comment ces aspirations à des temps à soi, pour soi, pour les autres, pour le travail, etc., ont-elles été gérées dans le cadre du confinement ?

-----

Les propositions de communication sont à déposer sur le site de l'AFS jusqu'au 31 janvier 2021. Elles compteront un titre et un bref argumentaire sur la méthode, les objectifs et les résultats de recherche (max. 1 page). Les réponses seront transmises mi-mars et les interventions sélectionnées seront inscrites dans le programme que nous vous communiquerons mi-avril.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Svetlana Russkikh (svetlana.russkikh@gmail.com).

Membres du bureau : **Maëlys Bar, Nathalie Chapon, Louise Déjeans, Angèle Fouquet, Christophe Giraud, Katia Pereprosova, Camille Roudaut, Svetlana Russkikh, Justine Vincent et Zhen Wu.**